

**COMPTE RENDU**  
**Séance du Conseil de communauté du**  
**3 octobre 2018**

L'an deux mille dix-huit, le 3 octobre à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur Bernard MAMET.

**PRESENTS** : Mmes BERTHET Annie, CRETIN Claire, GALLOIS Delphine, GRENIER Sandrine, JEANNEROD Françoise, MM. BENOIT-GUYOD Sébastien, BONNEFOY Robert, BOURQUI Gilles, LACROIX Jean-Sébastien, MAMET Bernard, PROST Marcel, REGARD Bernard.

**ABSENTS** : Mmes BON Cathy, GAY Évelyne, LAPIERRE Laurence, REGAD Liliane, MM. DEFFONTAINE Bernard, GODIN François, LESEUR Francis, MARCHAND Nolwenn, PUILLET Michel, ROYDOR Christian, SOUFALIS Stéphane, VANINI Jean-Michel.

M. le Président fait part d'un courrier du Maire de Bois d'Amont reçu le jour même, qui l'informe de la démission de M. Pierre-Albert VANDEL, conseiller municipal et conseiller communautaire, et de son remplacement par M. Christian ROYDOR en application de l'article L273-10 du Code électoral.

M. le Président constate l'absence de plus de la moitié des membres du conseil communautaire en exercice.

En application de l'article L. 2121-17 du Code général des collectivités territoriales, M. le Président déclare que le Conseil de communauté se trouve dans l'impossibilité de pouvoir délibérer. Il renvoie la séance au mercredi 10 octobre 2018 à 18h30. Une nouvelle convocation sera adressée aux conseillers communautaires avec le même ordre du jour. La séance pourra alors se tenir sans condition de quorum.

Fait aux Rousses, le 15 octobre 2018.

Le Président,

  
Bernard MAMET

